



# Groupement de Coopération Sanitaire

## GCS Axanté

### PASS Bessin-Caen Ouest-Pré Bocage

#### RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## **Introduction**

La PASS est l'une des actions portées par le GCS Axanté pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Les situations de précarité sont identifiées par les structures et professionnels des différentes filières et par les acteurs des différents parcours de santé.

A ce titre, La PASS est un dispositif transversal de coordination sur le territoire du GCS Axanté. La PASS est souvent contactée dès lors que la situation nécessite une expertise et un regard croisé. La coordination ne se résume pas à la prise en charge du patient mais à venir aussi en soutien, en appui des structures existantes. Ce travail nécessite de décloisonner les pratiques et les cultures professionnelles.

Le décloisonnement est favorisé par le positionnement extra hospitalier de la PASS au sein du GCS. L'interface avec l'hôpital permet d'accéder plus facilement à cette institution. Face à un problème de santé, la PASS s'avère être un interlocuteur facilitant l'accès aux soins. Inversement, le secteur hospitalier fait appel au service dès lors que la situation va nécessiter à terme un travail sur l'extérieur. La PASS participe à la mise en place de relais extérieurs pour optimiser la prise en charge et le retour à l'autonomie de la personne.

### **Evolution du service**

Le GCS a signé en fin d'année 2022, un CPOM avec l'ARS, pour les 3 années à venir. Ce contrat reprend les objectifs du cahier des charges des PASS défini par la DGOS en avril 2022, et précise les attentes dans la politique d'Aller-Vers, pour notre service.

La PASS a été impactée par des mouvements de personnel :

- Absence de l'infirmière titulaire du poste jusqu'en octobre, remplacée tardivement par une infirmière avec un profil hospitalier
- Renforcement du temps infirmier passant de 0,6 à 0,8ETP à compter septembre 2024 par suite d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire qui permet de financer un 0,2 ETP supplémentaire.
- Un temps social assuré à temps partiel pour raison de santé puis départ de l'assistante de service social en mai 2024. La mission sociale de la PASS a été assurée partiellement jusqu'à l'intégration en septembre 2024, d'une nouvelle assistante de service social.
- Le recrutement de l'ASS s'est effectué avec la perspective de remplacer la cadre de santé actuelle sur la mission de responsable du service, en début d'année 2025.

Pour autant, l'équipe de la PASS a assuré une permanence d'accueil tout au long de l'année, s'appuyant si besoin, sur les compétences professionnelles des autres dispositifs portés par le GCS Axanté et les relations partenariales avec les acteurs du territoire.

La PASS a continué à apporter sa contribution à 2 commissions portées par la CPTS Axanté, sur le thème de la prévention et de l'organisation des soins non programmés.

Depuis septembre 2024, l'équipe reconstituée s'est rapprochée des partenaires afin de relancer une dynamique sur le territoire.

## ***1. Animation territoriale, participation aux instances, dynamiques et projets du territoire***

L'animation territoriale de la PASS est portée par l'équipe opérationnelle incluant la coordinatrice de la PASS, ainsi que l'équipe de direction du GCS dans une dynamique de travail en réseau.

Comme les autres actions du GCS, la PASS va s'appuyer sur un COPIL pour cette animation et garantir cette mission.

### 1.1 Le Comité de Pilotage (COPIL) de la PASS

Le COPIL participe de façon active à la vie de la PASS dans sa dimension transversale. Il suit et soutient l'équipe de coordination dans sa mission.

Il est composé d'une quinzaine de personnes, représentant diverses professions du secteur sanitaire et social. Nous visons l'interdisciplinarité avec la représentation ville/hôpital. Chaque membre possède une expérience quotidienne dans la thématique. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu envoyé à ses membres (ARS, Coordination Régionale des PASS, SIAO, CHAB, EMPP, Pharmacien et médecin libéraux, CRF, Foyer J. Cornu, Association 2choses Lune).

En 2024, 2 COPIL ont été organisés pour la PASS, en mars et octobre.

Le travail de partenariat a intégré dans nos organisations et modes de communication la proposition systématique de participation en visio-conférence.

Dans le cadre de cette animation territoriale, la PASS veille à son maillage avec les structures et instances concernées par la précarité sur son territoire mais aussi s'intègre dans la dynamique régionale.

### 1.2 La Coordination Régionale des PASS

Dans un souci de dynamique régionale, d'harmonisation des pratiques, de rupture de l'isolement professionnel, d'entretien des connaissances professionnelles, la PASS régionale a organisé différents temps de travail auxquels notre équipe a participé :

- Echanges de pratique, appui aux PASS pour l'accueil des migrants, journées Régionales, réunion avec la CPAM...
- Participation au groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 27 du Ségur de la Santé. Ce groupe de travail a évolué vers un COPIL précarité dans lequel la PASS est partie prenante.
- Inscription dans le travail d'observation de l'état de santé des migrants dans le cadre de l'OR2S

Dans le cadre du travail proposé par l'équipe d'appui aux PASS pour l'accueil des migrants, de nouvelles modalités de collaboration sont travaillées : développer en proximité l'offre de dépistage de la tuberculose, des IST et des vaccinations. Un travail conjoint avec le CLAT et le CEGIDD s'est poursuivi sur 2024 et a débouché sur la signature d'une convention tripartite pour le dépistage de la tuberculose.

Ces rencontres au niveau régional sont l'occasion pour le service de rencontrer à nouveau les autres équipes de la Région et de pouvoir échanger de manière formelle et informelle sur leurs fonctionnements respectifs.

### 1.3 Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)

Ces réunions présentent plusieurs enjeux tels que la prévention des maladies et/ou troubles psychiques, une meilleure coordination entre les professionnels pour faciliter la prise en charge du patient, une meilleure information sur la « santé mentale » (échanger sur les représentations pour éviter la stigmatisation) et favoriser l'insertion des patients dans la ville.

#### 1.4 Les RCP

Portées par le GCS et issu du CLSM, la PASS a participé aux Rencontres de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Il s'agit d'aider à la réflexion et d'aide à la décision autour de situations complexes pour les personnes en difficulté de moins de 60 ans. La RCP s'est réunie 6 fois

#### 1.5 Commission SIAO

Le SIAO du Calvados (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) a pour mission d'assurer, sous le pilotage de la DDETS, un service d'orientation vers l'hébergement d'urgence et d'insertion, notamment via la plateforme téléphonique départementale du 115.

Les Commissions d'Orientation Bessin-Bocage (COBB) sont composées de représentants de structures partenaires du SIAO (prescripteurs, structures d'hébergement et de logement) ainsi que de représentant de l'Etat et des collectivités. La PASS a repris sa participation à ses commissions au dernier trimestre 2024, par suite du recrutement de la nouvelle assistante de service social.

#### 1.6 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD a été créé en 2011 dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ces réunions sont des instances de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité au sein de laquelle s'inscrit un travail de réflexion et d'élaboration d'actions. L'objectif est d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance.

Le CLSPD s'est réuni 1 fois en 2024. Poursuite de la participation du GCS, via un membre de la PASS, au travail sur les violences intrafamiliales défini dans le cadre de l'engagement de la ville de Bayeux sur un « contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexuelles et sexistes » en septembre 2021.

#### 1.7 Les rencontres avec les professionnels du Territoire

À la suite du renouvellement de son équipe, la PASS a jugé utile de réengager un travail partenarial :

- Rencontres avec les partenaires du champ sanitaire, social, solidaire ou de l'insertion, associatifs ou institutionnels, afin de préciser ses missions, les champs d'action et collaborations possibles.
- Participation à 2 réunions du Réseau d'Insertion du Bessin (RIB) porté par le département permet la rencontre entre partenaires issus du sanitaire et du social actifs sur un même territoire et offre l'occasion de communiquer sur l'actualité de chacun de nos services.
- CHAB : les différentes conventions signées avec l'hôpital nous permettent de répondre aux besoins des personnes accompagnées. Elle facilite une collaboration avec les différents professionnels des services de soins ou administratif. Un lien privilégié avec l'assistante de service social des urgences a été établi.
- La signature de convention avec des cabinets infirmiers libéraux en fonction des besoins, afin de faciliter l'accès aux soins de personnes n'ayant aucun droit de santé ou sans couverture mutuelle.

#### 1.8 L'accompagnement pédagogique des futurs professionnels

Il s'agit de participer activement à la formation des futurs professionnels et de leur donner l'occasion d'être sensibilisés au phénomène de précarisation et au travail de coordination. Chaque nouveau salarié ou stagiaire du GCS a passé un temps au sein de la PASS.

Une intervention auprès des étudiants de l'IFAS de Bayeux, permet également de sensibiliser les futurs professionnels aides-soignants au public vulnérable ou en grande précarité.

#### 1.9 Aller vers les publics - La tenue de permanences

Ayant identifié une problématique majeure de mobilité sur notre territoire, notre service a décidé de délocaliser une permanence afin d'aller vers les publics fragilisés.

Afin de travailler au plus près des publics en situation de précarité et en concertation avec le foyer Jacques Cornu, foyer d'accueil d'urgence, une permanence mensuelle est assurée par un binôme

assistante sociale/infirmière au sein de la structure. Interrompue entre avril et octobre, ces permanences ont repris en fin d'année 2024.

Exercice régulier de nos missions au sein du CAES de Creully 2 choses lune.

Ont également été organisées, des actions de sensibilisation au rattrapage vaccinal, de dépistage des maladies sexuellement transmissibles au sein des structures d'hébergement.

Une permanence mensuelle est assurée depuis septembre 2022 au pôle social de l'intercommunalité Cœur de Nacre. Cette permanence se tient le jour de présence de l'épicerie solidaire et nous permet de rencontrer les bénéficiaires et proposer notre service. 10 permanences se sont tenues en 2024, 15 personnes rencontrées.

Participation aux maraudes de la CRF : Initiée en mai 2023, la PASS a participé à une maraude assurée sur la ville de Bayeux par les bénévoles de la CRF, une fois par trimestre. Ceci dans l'objectif de mieux repérer les personnes sans domicile fixe, de se faire connaître auprès de ce public le plus souvent invisible, loin du soin.

Permanence au GCS assurée par l'ASTI 14 (Association de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s du Calvados) : La convention avec l'ASTI a été renouvelée avec cette association. Nous n'avons pas eu besoin de faire appel à la juriste de l'ASTI sur 2024.

### **Ce que nous retenons :**

- La poursuite des activités validées par le CPOM signé avec l'ARS.
- La participation aux travaux de la coordination régionale.
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, l'insertion.
- La mise en œuvre « d'aller vers » les publics fragilisés pour réduire les freins d'accès à notre service.
- La relance des partenariats et de l'offre de soins avec l'actualisation des conventions existantes ou la signature de nouvelles conventions.

## ***2. Activité de la PASS***

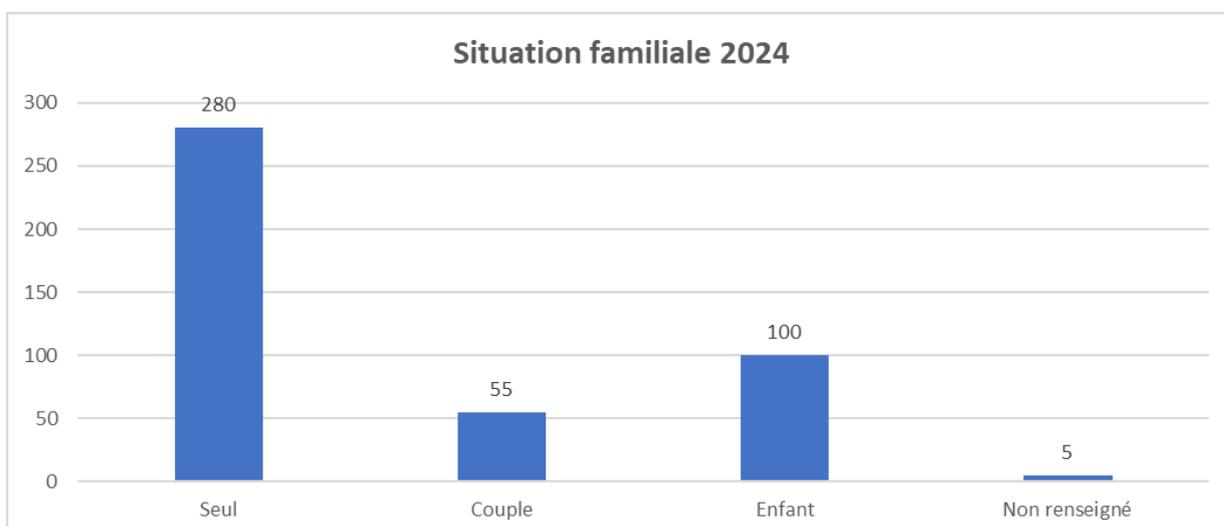
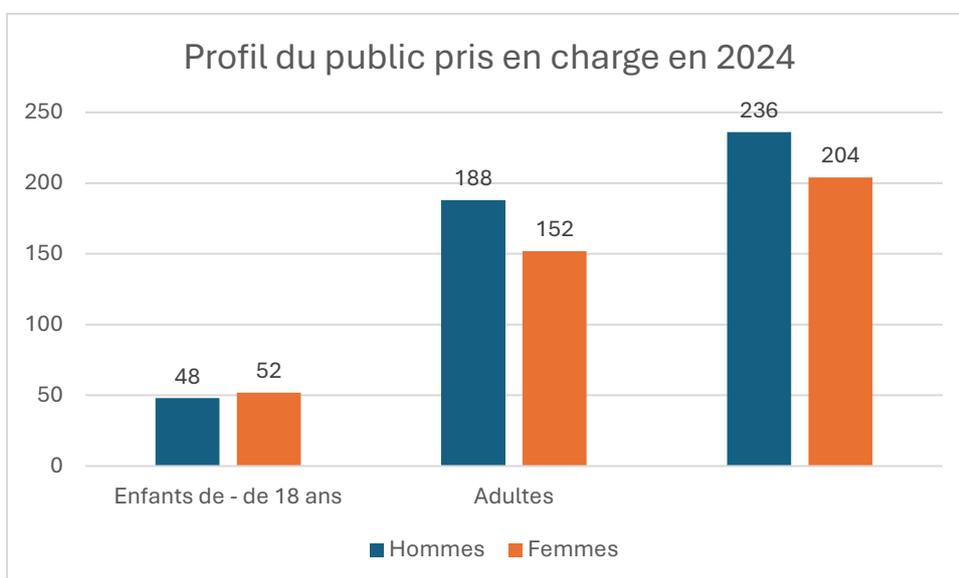
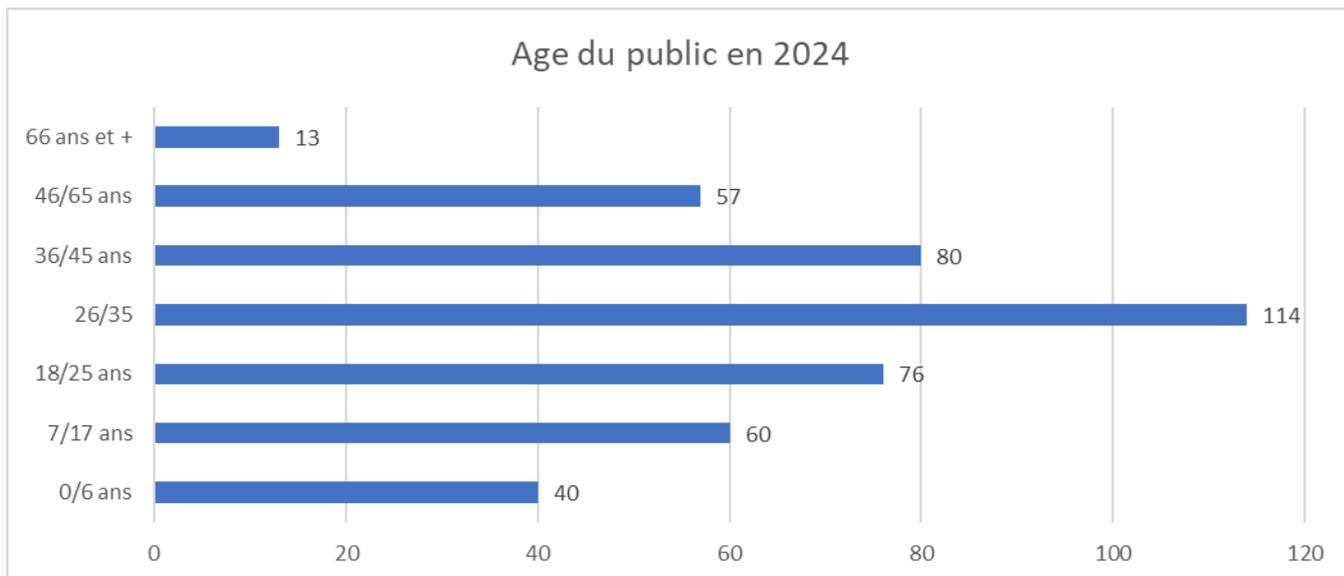
### **2.1. Demandes de prise en charge**

En 2024, la PASS est intervenue auprès de 440 personnes soit une diminution de 22% par rapport à 2023. 26 situations ont été traitées comme des signalements, avec réorientation des personnes vers un partenaire après écoute de leur besoin. 306 (soit 70%) concernent des personnes inconnues du service les années précédentes.

Cette baisse d'activité est liée aux difficultés RH et à la diminution du nombre d'arrivées sur le CAES de Creully.

### **2.2. Profil des bénéficiaires**

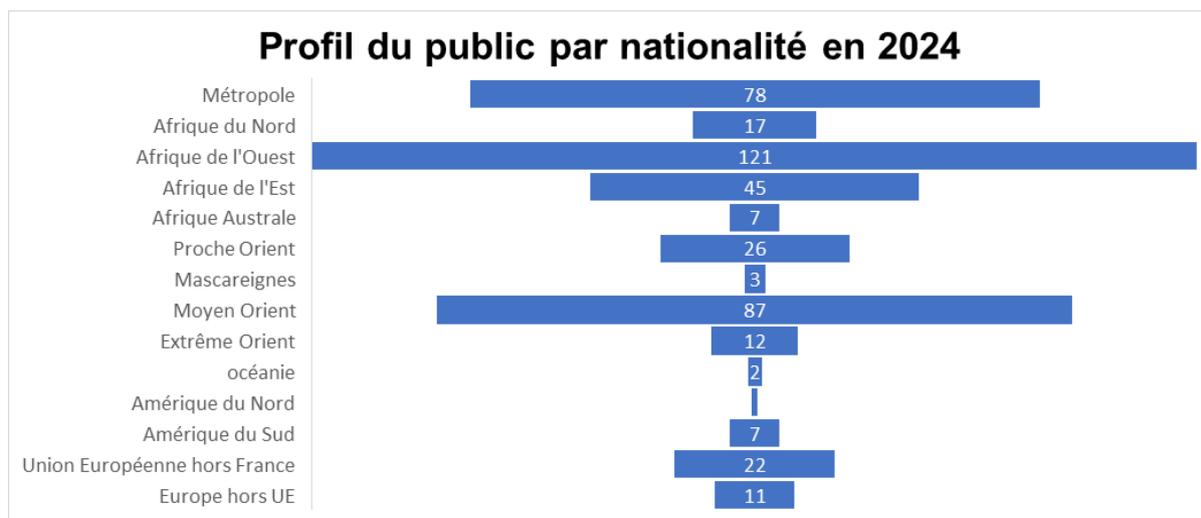
L'âge moyen des personnes prises en charge est stable, soit 30 ans. La moyenne d'âge est à pondérer car la PASS est intervenue auprès de familles avec des enfants en bas âge (moins de 5 ans). 43% des personnes accompagnées ont entre 18 et 35 ans.



Comme chaque année, les hommes adultes sont toujours plus représentés: 40 % contre 34% de femmes. Le profil des personnes migrantes sur cette année 2024 s'est confirmé, avec l'accueil de femmes seules avec ou sans enfant. Le nombre de familles (couples ou monoparentales) représente 10% et les enfants mineurs représentent 22%.

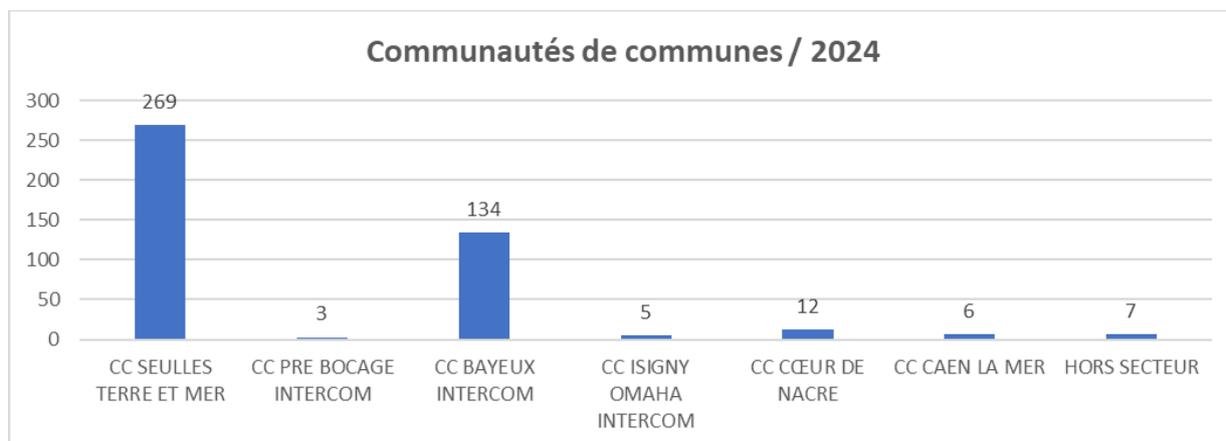
La situation familiale des personnes suivies par la PASS évolue peu par rapport aux années précédentes.

9% des personnes seules ont des enfants mineurs à charge. Près de 95% de ces personnes sont d'origine étrangère, accueillies au sein de foyer d'hébergement avec leurs enfants.



La part du public de nationalité étrangère représente 82,5% de la file active en 2024. Cette part toujours très importante peut s'expliquer par l'augmentation du turn-over des personnes accueillies sur le CAES de Creully. Des places d'HUDA ont également été créées sur le Foyer Jacques Cornu, à l'attention de familles.

On constate une modification de l'origine géographique des demandeurs d'asile avec une augmentation du nombre de personnes originaires d'Afrique.



Les lieux de résidence des bénéficiaires : Bayeux et Creully demeurent les 2 pôles principaux de notre action, du fait de la présence des structures d'hébergement. Si l'on note une certaine activité sur le territoire de Cœur de Nacre en lien avec la permanence assurée au pôle social de Luc sur Mer. Nos interventions dans le pré-bocage et Isigny-Omaha restent isolées.

## 2.3. Critères de vulnérabilité

### Précarité

La précarité se traduit par plusieurs critères que le service repère pour chaque situation.

Concernant les ressources, une distinction est faite entre pauvreté et ressources insuffisantes. La différence tient compte du seuil de pauvreté définie selon la définition suivante sur le site de l'observatoire des inégalités (données 2013) :

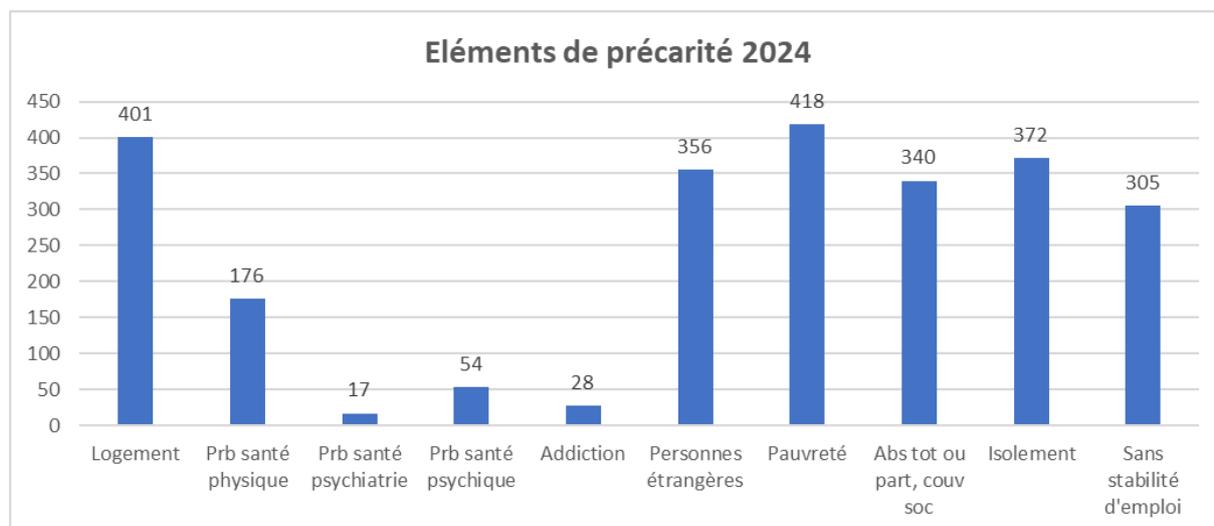
« En France, le seuil de pauvreté est de 1 014 euros et 1 216 euros selon qu'il est fixé à 50 ou à 60 % du niveau de vie médian. Une personne est considérée comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs. »

La PASS a donc pris comme critère de pauvreté le seuil à 60%. Au-dessus de ce seuil mais en dessous de 1 425 euros (SMIC net) pour une personne seule, nous considérons que la personne est en insuffisance de ressource. La PASS tient compte également des charges mensuelles évaluées et le reste à vivre de la personne.

Toutefois, bien que les ressources soient un élément déterminant, elles ne traduisent pas à elles seules une situation précaire.

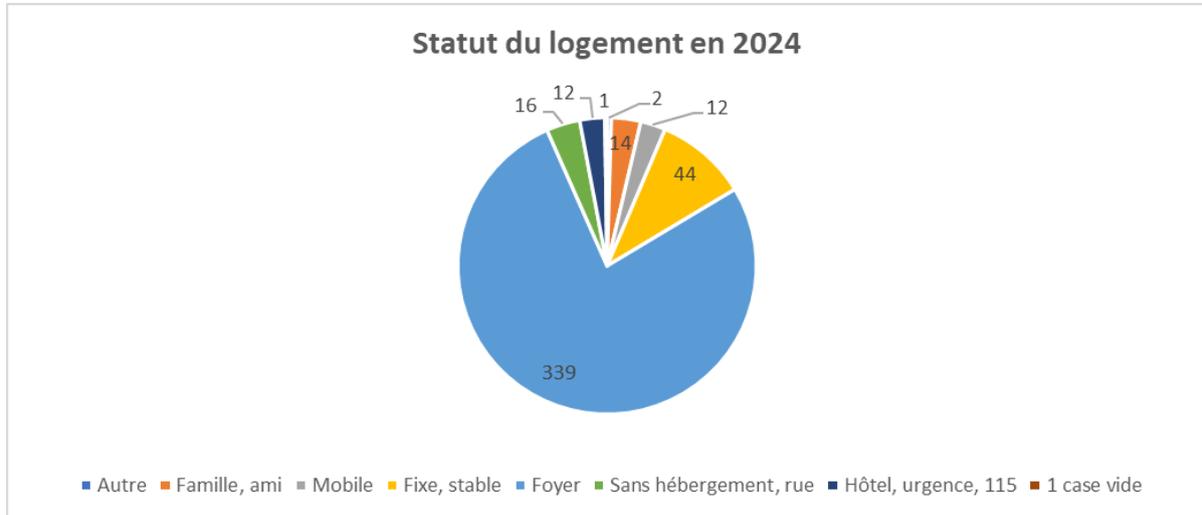
Le graphique ci-dessous démontre bien que la précarité se définit par un ensemble de problématiques corrélées.

La proportion des éléments de précarité est quasi identique aux années précédentes. La situation des personnes migrantes en grande précarité renforce ces éléments récurrents.



## Logement

Seules 10% des personnes suivies sont locataires ou propriétaires. 83% sont en situation d'hébergement d'urgence, type foyer, hôtel ou chez un tiers. 4% en conditions d'abri de fortune.



En dehors de la situation particulière des personnes migrantes hébergées au CAES de Creully ou au Foyer Jacques Cornu à Bayeux, on constate que les faibles ressources sont un frein à l'accès au logement.

Par « Hôtel, Urgences, 115 » ou « sans abri », il faut comprendre qu'il s'agit du statut de l'hébergement au moment de la prise en charge de la situation. Au fur et à mesure, la condition de logement peut évoluer.

La moyenne d'âge des personnes sans abri est de 33 ans, essentiellement des hommes, de nationalité française, allant de 19 à 62 ans.

Une grande part des jeunes de moins de 25 ans rencontrés dans le cadre de la PASS sont des jeunes migrants hébergés en structures d'hébergement, sur le CAES de Creully, à Bayeux au Foyer J. Cornu ou en hôtel via le 115.

On constate également une augmentation du nombre de jeunes sans domicile fixe, en parcours d'insertion via la mission locale, loin du soin.

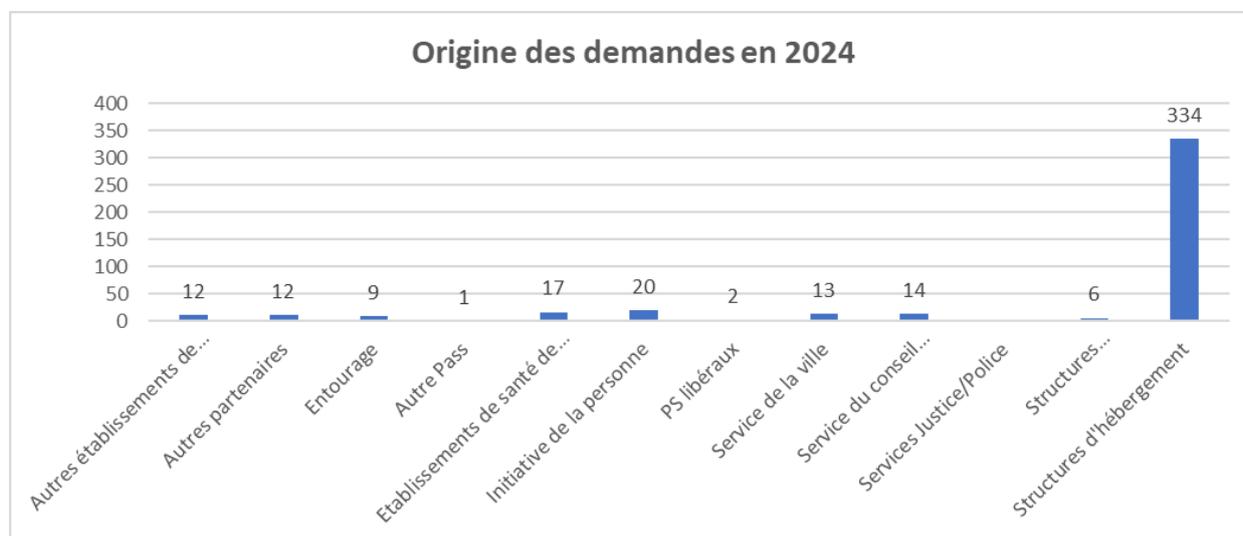
Si la demande première est l'accès aux droits santé et aux soins, une évaluation plus globale de leur situation permet d'intégrer l'ouverture d'autres droits sociaux (logement, ressources financières, démarches administratives). Afin de lever les freins et difficultés identifiés, un travail en partenariat avec d'autres structures et services est indispensable.

### Ce que nous retenons :

- Baisse de la file active liée à l'absence de l'assistante de service social sur une partie de l'année & une diminution du nombre de demandeurs d'asile sur le CAES de Creully
- Forte proportion des personnes d'origine étrangère, hébergée en foyer
- Augmentation du nombre de femmes seules avec enfants
- Une augmentation du nombre de jeunes en parcours d'insertion

## 2.4 Origine des demandes d'intervention

### Les services demandeurs



En 2024, 76% des demandes proviennent de structures d'hébergement :

- CAES de Creully (pour 79%),
- Foyers Bayeux (21%)

L'hôpital reste une porte d'entrée dans 6,5% des situations.

Près de 6,5% des demandes viennent des personnes elles-mêmes ou de leur entourage, déjà connues de la PASS, le plus souvent par une réactivation de l'aide.

Les autres demandes proviennent de partenaires très différents : services sociaux du département, CCAS, PMI, professionnels libéraux, services d'insertion, de tutelle, bailleurs sociaux, associations caritatives. Près de 20 services différents.

#### La prise en charge des bénéficiaires

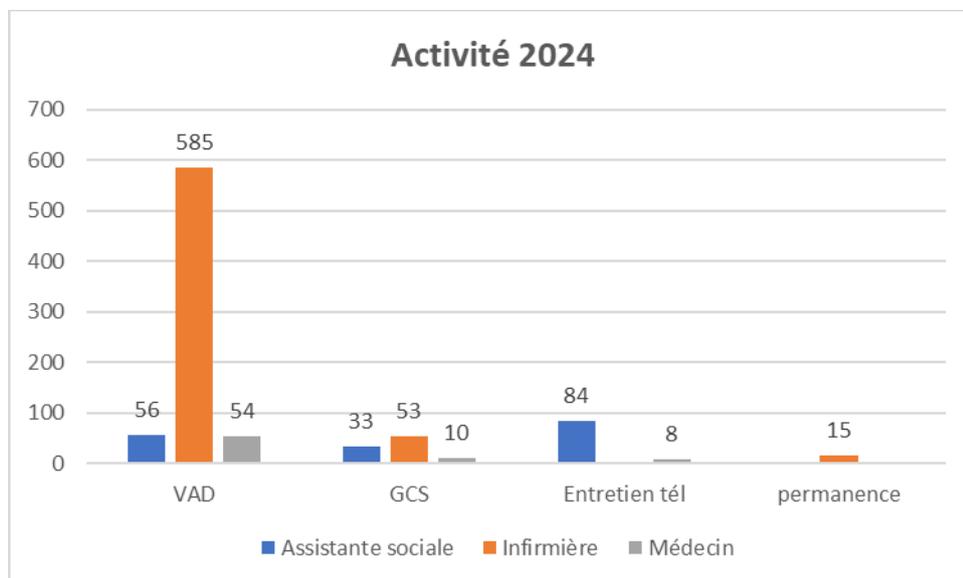
Si la majorité des demandes, émanant des partenaires, sont adressées directement aux professionnels de la PASS, la présence continue de l'assistante de coordination sur la semaine permet de réceptionner les appels des bénéficiaires, d'assurer une continuité dans la transmission des informations, de rédiger les comptes-rendus de synthèse, la gestion des dossiers et archives, le tout contribuant à une continuité des prises en charge.

Le délai entre la demande et la prise en charge de la PASS tient compte du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le service assure une continuité d'accueil des demandes sur la semaine et s'efforce de répondre dans un délai moyen d'une journée. Toutefois, au-delà de cette moyenne, il convient de prendre en compte le délai entre la prise en compte de la demande et l'intervention en elle-même qui peut être plus ou moins longue en fonction du degré d'urgence ou de priorité de la situation. Le délai varie également en fonction de la réactivité de la personne lorsqu'elle est contactée par l'équipe. Il est parfois difficile de joindre facilement ces personnes.

Les personnes migrantes sont vues dans la semaine qui suit le signalement.

Sur les 440 situations, après réception de la demande, 26 ont été traitées comme signalement : le plus souvent les personnes n'ont pas donné suite à la proposition d'accompagnement.

En 2024, 898 entretiens physiques ont été réalisés dont 80% en visite à domicile ou lieu de vie des personnes, par les membres de l'équipe (AS, IDE, Médecin) auquel il faut adjoindre un nombre important d'entretiens téléphoniques notamment pour l'assistante de service social. Les appels téléphoniques des infirmières ont été valorisés dans les démarches de coordination et d'accompagnement.



Ce nombre important d'entretiens physiques est lié au peu de mobilité des personnes migrantes. Des visites en binôme IDE/AS ou IDE/Médecin ont pu être organisées facilitant un regard croisé des besoins des personnes (46 entretiens en binôme) ainsi que des permanences médico-sociales sur site (Foyer Jacques Cornu et centre social de Coeur de Nacre)

## 2.5. Modalités de prise en charge

### L'accès aux droits

En 2024, le poste d'assistante sociale a été vacant d'avril à septembre. Ainsi, les chiffres présentés ne représentent que 8 mois d'activité sur 12.

107 personnes ont été accompagnées par l'assistante sociale de la PASS. Dans 55% des cas pour des nouvelles situations.

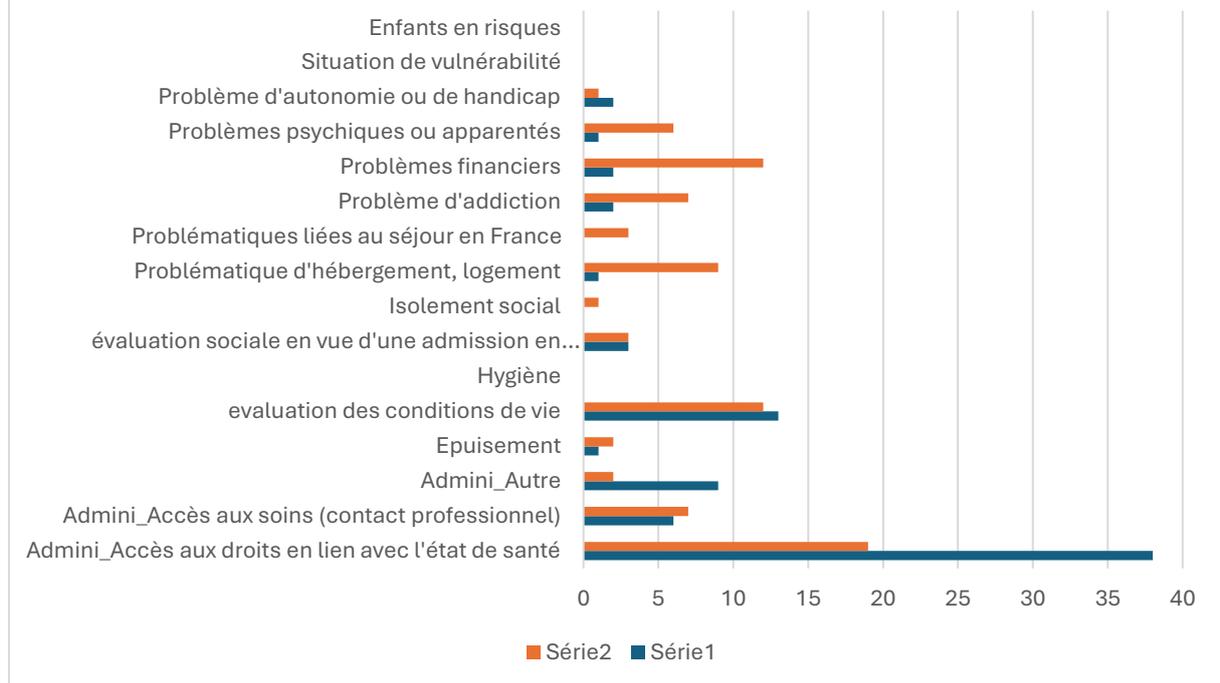
L'assistante sociale a accompagné plus de femmes (56) que d'hommes (51), majoritairement âgés de 26 à 35 ans. Il s'agit principalement de personnes isolées ayant des enfants à charge. Il est à noter que les interventions ont concerné directement 20 mineurs, soit 18% des accompagnements.

Les motifs de demande d'intervention principaux sont :

- L'Accès aux droits en lien avec l'état de santé
- Questions administratives
- L'Accès aux soins

Le diagnostic social réalisé fait émerger des problèmes non exprimés dans un 1<sup>er</sup> temps: problèmes financiers, logement, problématiques d'addictions.

## Problématiques rencontrées par l'assistante sociale en 2024



Parmi les démarches initiées par l'assistante de service social, les actions menées sur l'accès à une couverture maladie +/- une complémentaire restent majoritaires.

Cependant, comme nous l'avons énoncé précédemment, l'accès à des droits santé est rarement la seule problématique traitée. L'évaluation globale en lien avec des partenaires est indispensable. C'est pourquoi nous effectuons un important travail de coordination et de lien partenarial.

Un travail d'ouverture de droits sociaux tel que l'accès à des ressources financières, l'accompagnement vers le logement ou l'hébergement d'urgence, la reconnaissance d'un handicap ou des démarches administratives seules sont nécessaires et indispensables afin d'accompagner la personne dans un parcours de soins et vers le droit commun. Ces actions très variées ne permettent pas une exploitation statistique.

L'assistante sociale de la PASS n'est intervenue dans l'accès aux droits santé des personnes migrantes des CAES ou HUDA que pour des situations exceptionnelles d'ouverture de droits en urgence ou lors de blocage.

L'accès aux droits à la santé se réalise de manière préventive ou urgente. Lorsque la personne est hospitalisée et sans droits ouverts, le service répond prioritairement à cette question, en lien avec l'AS de l'hôpital et le bureau des entrées.

La question des droits à la santé est souvent rendue complexe à l'image des situations rencontrées. Depuis la fin de l'année 2022, l'assistante de service social a accès à l'espace partenarial mis en place par la CPAM. Cette nouvelle plateforme facilite grandement le travail de l'AS par sa réactivité et fluidité des échanges entre nos services.

### Ce que nous retenons :

- On constate que les demandes d'ouverture de droits à l'assurance maladie (PUMA, C2S et AME) demeurent la problématique prioritaire traitée par l'assistante sociale de la PASS
- Les situations de grande précarité des personnes amènent l'assistante de service social à proposer un accompagnement global et à traiter de nombreuses problématiques, notamment l'accès aux ressources et à l'hébergement.
- L'accompagnement de l'assistante de service social s'est prolongé une fois l'ouverture de droits acquise, du fait de situations sociales complexes et aux délais de réponse des partenaires pour régulariser les situations.

### L'accès aux soins

Celui-ci s'articule autour de 2 types d'accompagnement

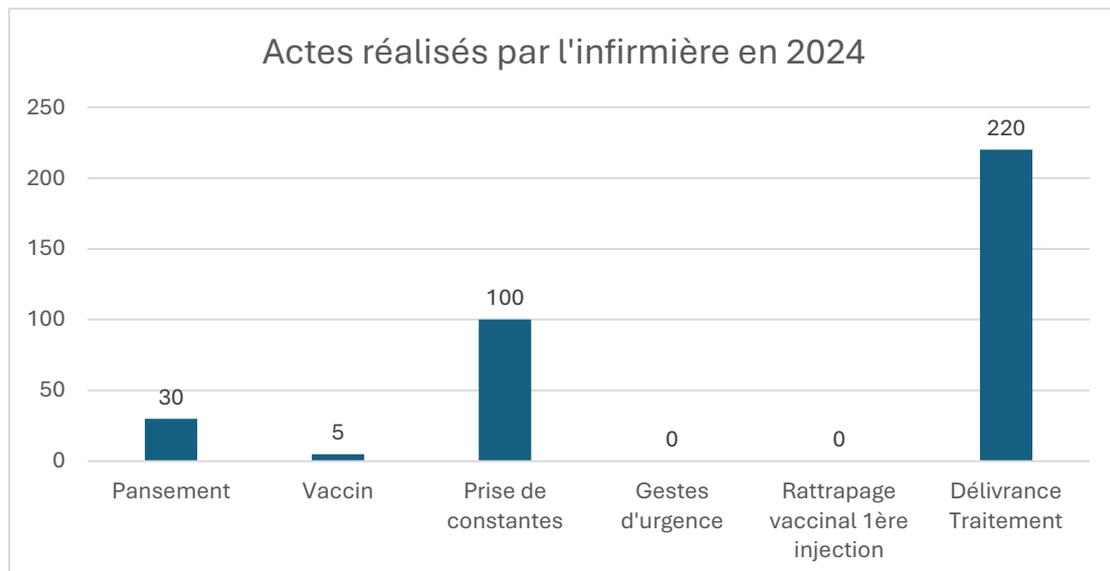
- L'intervention des infirmières de la PASS
- L'intervention du médecin de la PASS

#### L'intervention des infirmières de la PASS

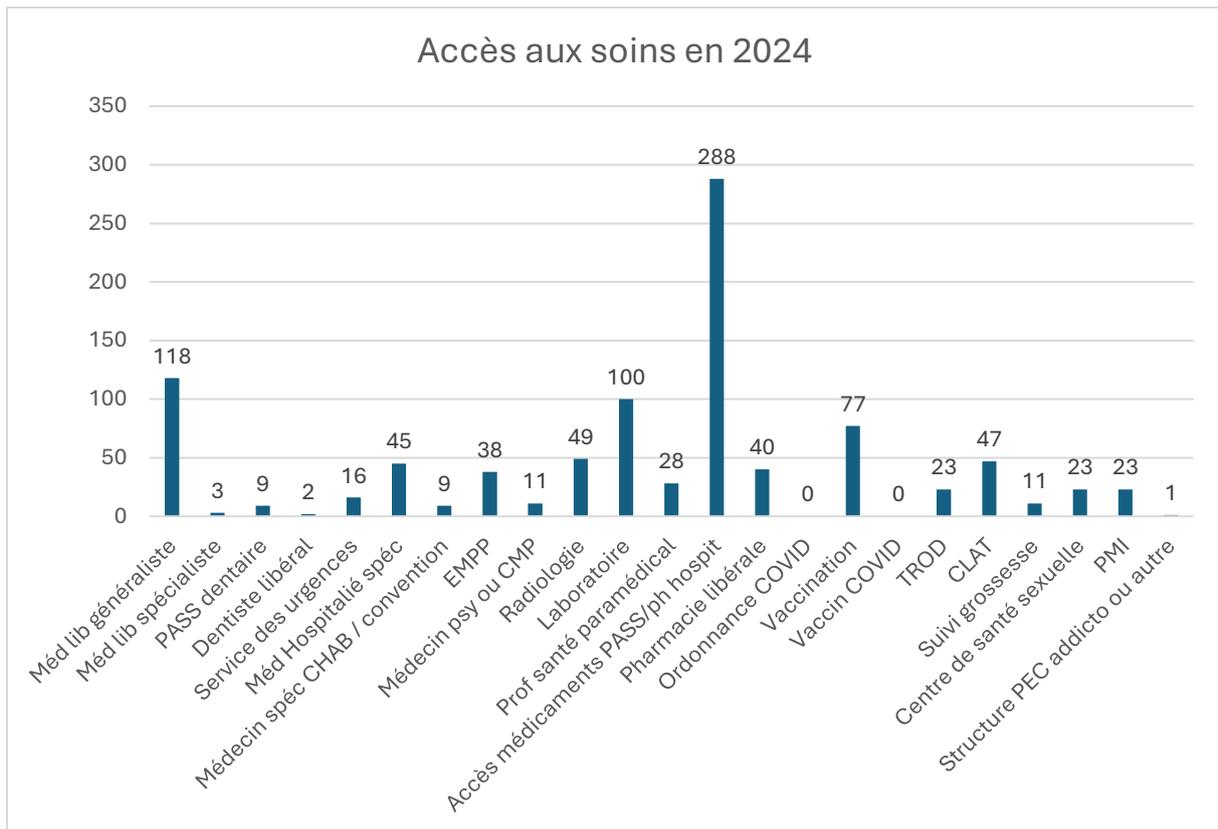
En 1<sup>ère</sup> intention, auprès des personnes migrantes pour un entretien infirmier permettant de cerner les besoins de santé, de dépistage ou de rattrapage vaccinal. Suite à cette évaluation, une orientation vers une consultation médicale peut être décidée, suivant le statut d'ouverture des droits santé, du lieu d'habitation : médecin généraliste ou médecin de la PASS.

La permanence de l'offre sanitaire avec une couverture sur toute la semaine permet de répondre de manière plus satisfaisante à la demande de soins, dans les domaines curatifs, préventifs, éducatifs.

Les infirmières sont intervenues dans 393 situations.



Dans les suites du 1<sup>er</sup> entretien, en fonction des besoins identifiés et du parcours de santé des bénéficiaires, un travail est mené de prises de rendez-vous, de coordination intégrant les personnes concernées, les structures d'accueil et professionnels (près de 3800 appels, mails, messages...)



De ce tableau se dégagent plusieurs constats dans l'activité de coordination de soins :

- Le recours aux consultations médicales ou de traitement élevé malgré la diminution de la file active du fait de la présence de maladie chronique à l'arrivée sur le sol français.
- Courte durée d'accompagnement des personnes migrantes, liées au turn-over sur le centre d'hébergement de Creully (places CAES).

#### Du soignant libéral à l'hospitalier et inversement

Le recours à la consultation PASS reste donc marginal mais à chaque fois elle a répondu à un besoin identifié et nécessaire évitant le plus souvent une ou des complications médicales voire à terme un passage aux urgences. Généralement, une consultation suffit puisque par la suite les droits santé sont mis en place et le retour vers un médecin généraliste est travaillé.

A noter, le recours sur l'Hôpital aux actes de radiologie (49 actes) et de laboratoire (100 actes) lié en particulier mais pas exclusivement à l'activité auprès des publics migrants. Tous ces actes ne rentrent pas nécessairement dans le champ de la convention signée avec l'Hôpital de Bayeux sur l'accès aux soins à titre gratuit pour les personnes sans droits santé ouverts, la PASS étant amenée à prendre des RDV pour des personnes loin du soin mais ayant des droits santé ouverts.

Une carte PASS peut être délivrée aux personnes prise en charge par la PASS pour leur faciliter l'accès aux soins dans l'attente de l'ouverture de ses droits, lorsqu'elles sont autonomes dans leurs déplacements.

#### Délivrance de médicaments PASS

146 personnes (33%) ont bénéficié de cette délivrance de médicaments par la PASS pour un nombre total de 288 délivrances. Cet accès se fait selon 2 modalités :

- Via la pharmacie de l'hôpital : La délivrance est réalisée par un membre de la PASS et sur présentation d'une ordonnance médicale.  
La convention a été actualisée fin 2021.
- Via les pharmacies libérales : Afin de permettre une meilleure réactivité dans la délivrance des ordonnances auprès du public étranger sans droit santé ou en rupture de droits santé,

hébergés en centre d'hébergement, une convention a été signée avec la pharmacie en proximité du lieu de résidence, permettant l'accès aux traitements prescrits après validation et autorisation de facturation à la PASS.

- La PASS a pu jouer un rôle d'intermédiaire entre le bénéficiaire, les infirmiers libéraux et la pharmacie afin d'organiser la sécurisation de la dispensation des médicaments.

#### L'accès à un médecin généraliste traitant

Il convient de souligner le travail de proximité mené avec les médecins généralistes libéraux. L'action repose sur deux points essentiels :

- Situation particulière du CAES de Creully où, à la suite de la première visite de l'infirmière de la PASS, des problèmes de santé sont identifiés.
- Les médecins généralistes de Creully acceptent de les voir dans la majorité des cas gracieusement. 110 consultations ont été sollicitées.

En 2024, la PASS a été régulièrement sollicitée pour obtenir une orientation vers un médecin généraliste acceptant de nouveaux patients. Cette situation est toujours critique du fait de départs à la retraite non remplacés sur plusieurs communes du territoire.

C'est dans ce contexte, que le médecin de la PASS est intervenu, afin de permettre une continuité des soins, le temps de retrouver un médecin traitant, pour les personnes en grande précarité.

Nombre de personnes en situation instable d'hébergement, sont également en difficulté pour accéder à des soins non programmés et un suivi médical pour des pathologies déjà identifiées.

#### L'accès aux soins de spécialité

Le tableau fait apparaître très peu de RDV dentaires par exemple, car l'offre de soins est quasi inexistante pour de nouveaux patients notamment, sur le secteur de Bayeux. Notre tableau relève le nombre de RDV obtenu et non le besoin de RDV dentaire. Nous avons pu organiser quelques RDV avec la PASS dentaire pour les personnes sans droits santé et le service d'odontologie du CHU de Caen, pour des personnes ayant un état dentaire très délabré.

Même si la demande est moins fréquente, les professions paramédicales telles que kinésithérapie, orthophonie sont elles aussi très difficiles d'accès.

#### L'accompagnement physique

En 2024, l'infirmière a effectué 10 accompagnements physiques vers médical/soignant.

Il ne s'agit pas d'accomplir une simple mission de transport mais de permettre d'accompagner la personne dans une démarche. Il est bien entendu que plusieurs facteurs sont souvent réunis pour déclencher ce type de prise en charge.

La mobilité de la PASS est un atout majeur face à un territoire qui souffre d'une problématique de mobilité connue et reconnue par tous les acteurs.

#### - L'intervention du médecin de la PASS

52 situations ont nécessité l'intervention du médecin dont 44 nouvelles situations.

Ces interventions se font toujours en deuxième intention, après évaluation de la situation et introduction du médecin par un autre membre de l'équipe, infirmière ou assistante de service social.

La présence d'un médecin au sein de l'équipe a permis de répondre aux principales problématiques :

- Evaluation des besoins de santé chez des personnes en rupture de soin ou de suivi médical, personne migrante nouvellement arrivée sur le territoire hors Creully.
- Consultation le plus souvent réalisée au domicile de la personne (identification fréquente d'un problème de mobilité) ; identification des besoins médicaux ; prescription médicale si besoin afin d'éviter les ruptures de traitement ; prise de contact avec les professionnels de santé identifiés par la personne, récupération des CR médicaux..., afin de réinitier un suivi médical dans le cadre du droit commun.

Dans la moitié des cas, une seule consultation est assurée avant réorientation vers les professionnels libéraux ou hospitaliers du territoire. Toutefois, le médecin de la PASS a pu assurer un suivi prolongé pour quelques patients en rupture de soins :

- Dans l'attente d'une stabilisation de la situation sociale ou d'hébergement,
- Du fait de leur statut administratif sur le sol français,
- De difficultés à réunir les documents administratifs indispensables au rétablissement de leurs droits.
- Du fait de la difficulté à trouver un médecin traitant.

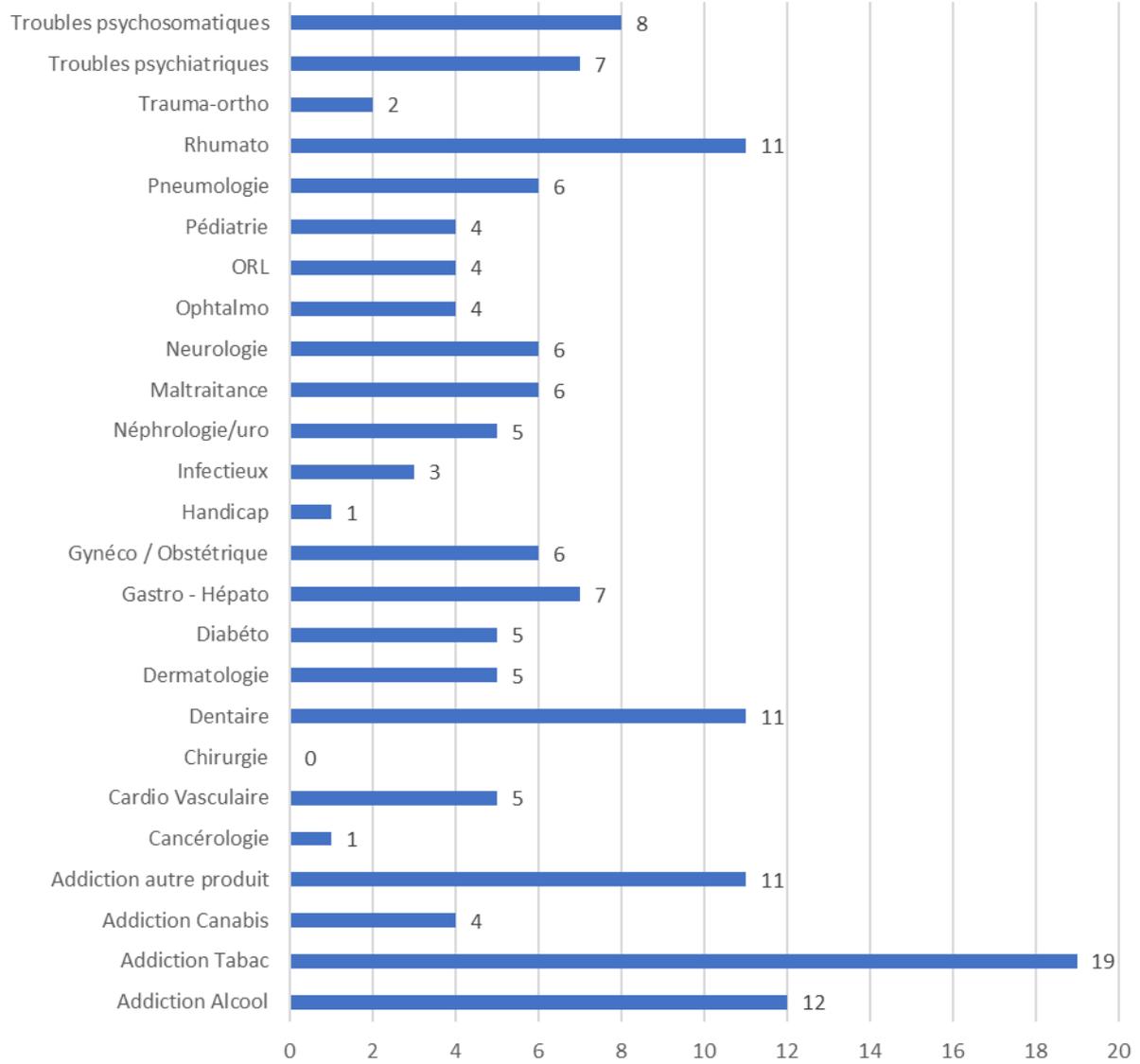
### Les problèmes de santé identifiés lors des consultations

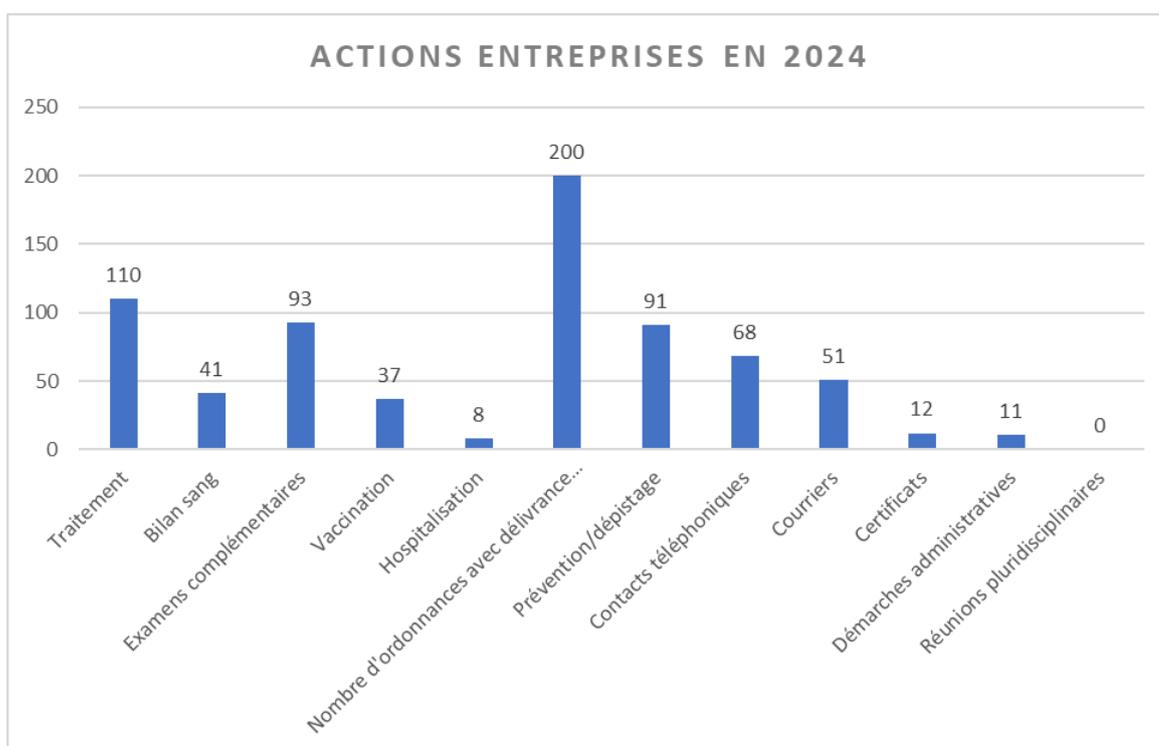
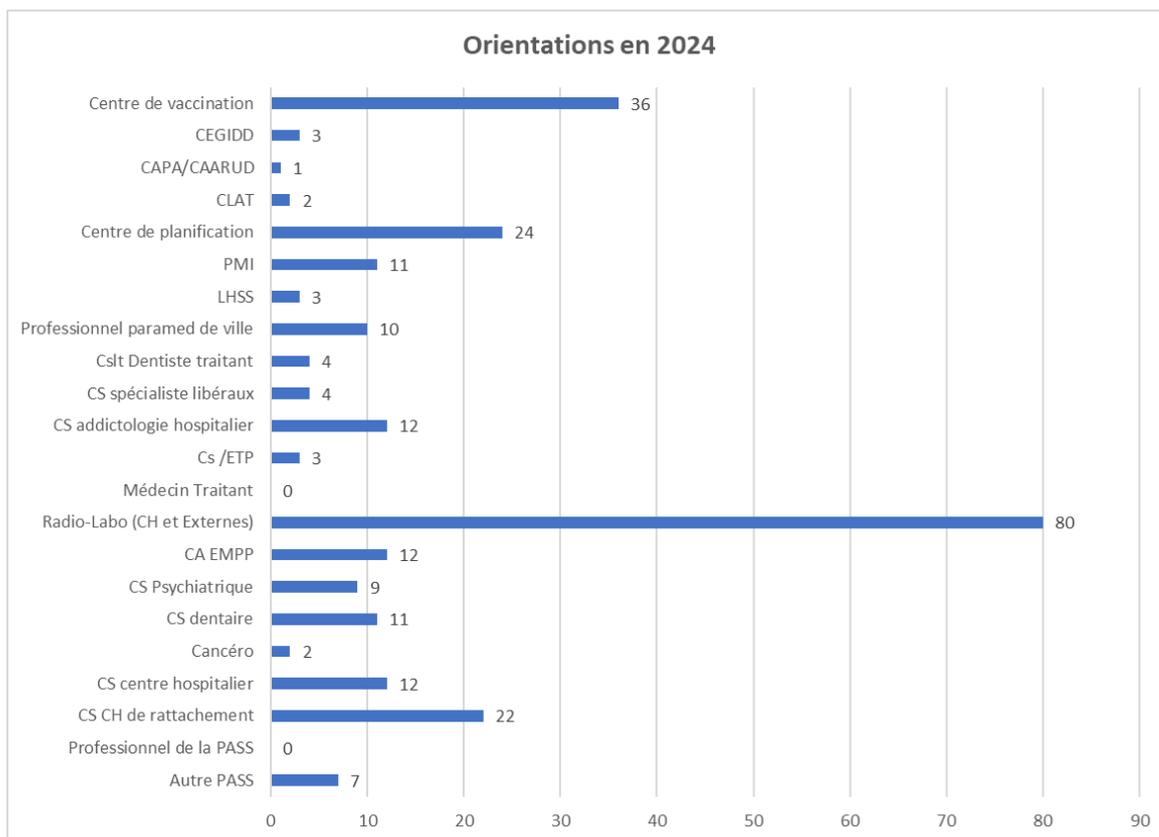
Sur le plan des pathologies rencontrées, on constate l'importance de problématiques multiples de santé liées à l'usage de drogues ou alcool et des troubles psychologiques ou psychiatriques. Nos patients sont souvent suivis conjointement par l'addictologie, ou par la psychiatrie (hôpital ou CMP). Des problématiques de rhumatologie entraînant des douleurs chroniques, ont nécessité également un suivi spécialisé, des explorations, des réévaluations.

A l'issue des consultations, le plus souvent une ordonnance de médicaments est délivrée afin de limiter les ruptures de traitement. Certaines situations ont nécessité l'organisation d'exams complémentaires et consultations spécialisées notamment sur l'hôpital d'Aunay-Bayeux, dans le cadre de nos conventions.

La majorité des actions entreprises a cependant pour but de relayer la prise en charge vers les structures existantes, une fois que l'ouverture des droits à la santé le permet. L'intervention de la PASS se veut ponctuelle et n'a pas pour but de proposer un suivi des pathologies chroniques tel que le fait un médecin traitant. Le frein principal est justement la difficulté à trouver un médecin traitant, surtout à Bayeux ou pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

## Pathologies repérées en 2024





Le médecin est également sollicité en soutien pour les résidents de Creully présentant une pathologie lourde connue ou dépistée à l'arrivée en France (Diabète, VIH, VHB..) pour faciliter le lien avec ses confrères spécialistes hospitaliers. Le médecin est amené à faire des certificats dans le cadre de la demande d'asile, des demandes de maladie longue durée.

Le nombre important d'actions de « Prévention, Dépistage » est lié à la prescription de la radiographie pulmonaire dans le cadre du dépistage de la tuberculose chez les personnes migrantes.

### Ce que nous retenons :

- Plus de 80% des entretiens se tiennent sur le lieu de vie ou en proximité des personnes.
- La plus-value des visites en binôme pour une évaluation globale des besoins sociaux et sanitaires.
- Intérêt d'une évaluation médicale pour des personnes en rupture de soins
- Augmentation des délivrances de traitement par la PASS
- L'adaptation de l'équipe aux nouveaux besoins identifiés et la mobilité de la PASS sont un atout dans la prise en charge
- La PASS continue d'être un lien entre les acteurs libéraux et hospitaliers
- La difficulté à trouver des professionnels libéraux dans certaines spécialités (dentiste, cardiologue, ophtalmologie, kinésithérapie, médecin généraliste) notamment sur le territoire de Bayeux.

### 2.6. Prise en charge des personnes étrangères

Cet accompagnement a modifié depuis 2017 le fonctionnement des PASS du fait de l'accompagnement spécifique qu'il requiert. Les personnes d'origine étrangère représentent aujourd'hui 82,5% de la file active.

La PASS est intervenue de plusieurs façons :

Sur le CAES de CREULLY où depuis juillet 2017, la PASS est sollicitée pour travailler à la prise en charge sanitaire de personnes étrangères accueillies sur le centre d'hébergement, selon un protocole d'intervention établi avec les différents acteurs. Ce protocole de prise en charge sanitaire en fonction des besoins repérés permet de définir le parcours des personnes migrantes

L'infirmière de la PASS, assure une consultation avancée sur le CAES. Le turn-over accru des résidents accueillis dans le cadre du CAES, ne permet plus la tenue d'un entretien infirmier pour tout nouvel arrivant. Les besoins médicaux sont couverts grâce au bénévolat des médecins de Creully et d'un public globalement en bonne santé. Ainsi, l'infirmière rencontre prioritairement les personnes accueillies, qui ont exprimé lors de leur entretien d'accueil avec leur référent social, un besoin de santé. Les droits sociaux sont ouverts dès que possible par l'équipe du CAES.

La difficulté majeure rencontrée est la barrière de la langue. L'entretien se fait souvent dans un anglais approximatif ou avec l'aide d'un compatriote qui traduit les propos et se fait l'interprète. Dans certaines situations, un recours à l'interprétariat professionnel est organisé.

En fonction des problèmes de santé ou besoins identifiés, différentes actions sont entreprises :

- Prise de constantes si nécessaire, action d'information, d'éducation ou de prévention
- Une prise de RDV pour la réalisation d'une radiographie pulmonaire de dépistage de la tuberculose par la PASS de la Fondation de la Miséricorde à Caen, sur délégation du CLAT, si le temps de séjour du résident et la disponibilité de l'équipe du centre le permet.
- Le dépistage via le TROD, d'une exposition aux virus de l'Hépatite et du Sida, est proposé à l'occasion des permanences qui sont organisées avec l'équipe du CEGIDD une fois/mois en fonction des disponibilités du CEGIDD.
- Une prise de RDV à la PASS Dentaire de la Miséricorde si besoin urgent de soins dentaires, malgré un délai de RDV insatisfaisant face au besoin (environ 8 semaines).

- Une demande de consultation auprès d'un des médecins généralistes de Creully si problème de santé urgent à traiter, un traitement au long cours à renouveler.
- La sollicitation d'une consultation auprès de l'EMPP pour les personnes ayant subi un psycho-traumatisme.
- Contact avec la PMI pour le suivi des enfants de moins de 6 ans.
- La prise de RDV au service de santé sexuelle du département pour les femmes qui le souhaitent.
- La proposition de rattrapage vaccinal via les permanences organisées sur site par l'équipe départementale de vaccination.
- À la suite des consultations médicales, la dispensation des traitements prescrits
- L'accompagnement de l'équipe d'intervenants sociaux du CAES pour les questions sanitaires

En lien avec ses consultations, dans l'attente de l'ouverture des droits santé, la PASS via les conventions signées avec l'Hôpital de Aunay-Bayeux, a été sollicitée pour la prise de RDVs (radio, labo, consultations spécialisées, suivi grossesse) en tenant compte des disponibilités d'accompagnement de l'équipe du CAES pour les déplacements.

Pour les personnes accueillies sur des places HUDA, la PASS, une fois les droits santé ouverts, reste à disposition des résidents et de l'équipe d'intervenants sociaux, pour la mise en œuvre de parcours de soins.

### Sur l'ensemble du territoire de la PASS, hors Creully

Sur l'ensemble du territoire et principalement Bayeux, du fait de l'offre d'hébergement et d'accompagnement : Le Foyer Jacques Cornu, les hôtels en lien avec le 115.

La capacité d'accueil de personnes en demande d'asile sur des places HUDA a augmenté sur l'année 2024. L'accompagnement de ces personnes se fait selon le même processus que pour le CAES/HUDA de Creully.

Ces personnes (souvent des familles) sont accueillies sur des logements diffus, ce qui complexifie l'accompagnement.

52 personnes adultes seules ou en couple ont été accompagnées ; 4 d'entre elles hébergées via le 115 en hôtel, 25 en foyer, 13 en hébergement stable, 9 chez des amis ou sans domicile fixe.

20 familles (53 enfants) dont 8 personnes seules avec enfants ont été accompagnés par la PASS, tous dans des situations d'hébergement précaire.

La prise en charge de ce public nécessite un temps d'intervention chronophage et souvent complexe. La langue et la culture sont des freins à l'intervention. La non-maitrise de l'anglais, de la lecture rajoutent à ce phénomène. Le recours à un service d'interprétariat professionnel a permis dans plusieurs situations complexes de faciliter l'adhésion au projet de soins (dans 6 situations).

La PASS travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives et les hôteliers pour permettre une prise en charge des besoins primaires (se nourrir, se vêtir...) car les familles arrivent sur une ville sans aucune orientation autre que l'adresse d'un hôtel.

La PASS intervient également auprès de femmes étrangères enceintes (6 femmes accompagnées hors CAES Creully, sur 2024). Le suivi nécessite une coordination de la situation en lien avec les professionnels de santé mais également le secteur médicosocial du département (PMI/Centre de santé sexuelle/service social) et les secteurs caritatifs.

L'accompagnement de ces personnes mobilise souvent tous les membres de l'équipe AS/IDE/ Médecin.

### Ce que nous retenons :

- L'accompagnement social mené ne se limite pas à l'ouverture des droits santé mais il relève d'un accompagnement plus global, avant passation vers d'autres services lorsque les principaux droits sont ouverts.
- Une augmentation de la part des personnes d'origine étrangère dans notre file active (82,5%) liée à l'augmentation du turn over sur les structures d'accueil.
- Un accompagnement sur du plus long terme des personnes en HUDA, ou situation irrégulière présentant des pathologies chroniques.
- Une offre de dépistage et prévention via les partenariats avec les services départementaux (CLAT, CEGIDD, vaccinations, PMI, CSS)
- L'accompagnement de ces personnes nécessite une actualisation des connaissances permanentes liées à l'évolution des textes réglementaires et des dispositifs mis en place
- Un recours à l'interprétariat professionnel est possible en cas d'absence de solution en local.
- Le manque d'associations et services liés à la régularisation des personnes en situation irrégulière sur le territoire de Bayeux.

Dans l'ensemble, les situations suivies par la PASS ont un niveau de complexité important, signe d'une démarche plus qualitative que quantitative.

Depuis 2015, le service travaille en collaboration avec le DAC. Les missions bien que différentes se retrouvent parfois à un carrefour complémentaire dans les interventions. Une fois les situations stabilisées, certaines sont orientées vers le DAC. La PASS participe chaque semaine au staff de régulation entre dispositifs.

### **3. Bilan et perspectives**

#### Ce que nous retenons

- La mission de coordination de la PASS demeure importante. Son implication dans la dynamique territoriale permet de participer à l'action du territoire et à une réflexion partagée avec les acteurs locaux. Elle participe au projet de santé de son territoire.
- L'absence de membres de l'équipe sur plusieurs mois de l'année (AS, IDE) a eu une incidence sur la file active en baisse, pour autant maintien de la participation aux travaux proposés par la Coordination Régionale, tel que l'évaluation de l'état de santé des migrants dans le cadre de l'OR2S.
- Le renforcement du temps infirmier au retour de l'IDE avec une quotité de travail à 0,8 ETP d'IDE est désormais affectée uniquement sur la PASS.
- La participation à différentes instances dans le champ de la prévention, de l'insertion. La relance des partenaires du champ du social pour présenter la nouvelle ASS et préciser nos missions et collaborations possibles
- Renforcement de l'offre de soins avec la signature de nouvelles conventions.
- La préparation du départ de la coordinatrice de la PASS (31/03/2025) et passage de relais auprès de l'assistante de service social cadre de service.
- Le maintien de la forte proportion de personnes d'origine étrangère et l'augmentation du nombre de femmes avec ou sans enfant.
- Plus de 80% des entretiens se tiennent sur le lieu de vie ou en proximité des personnes.
- Le manque d'hébergement d'urgence sur le territoire de Bayeux.
- L'accompagnement prolongé sur le plan médical de personnes du fait de l'absence de médecin généraliste, de suivi de maladie chronique, situation sociale instable, de lenteur des démarches administratives.
- Une offre de dépistage et de prévention via les partenariats avec les services à vocation départementale (CLAT, CEGIDD, Vaccination, PMI, CSS...)

*Au terme de cette année 2024, L'équipe de la PASS a identifié les axes de travail suivant pour 2025*

- Poursuivre l'implantation de la PASS sur tout le territoire du GCS.
- Entretenir le travail partenarial afin de repérer d'avantage le public local en grande précarité et en difficulté de mobilité.
- Mettre à jour de la convention de partenariat existante entre la PASS et les services d'Urgences du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.
- Créer des outils de travail permettant de renforcer des partenariats existants.
- Réorganiser les interventions de la PASS au sein du CAES/HUDA de Creully.
- Maintenir l'intégration de la PASS dans le dispositif de téléconsultations via une équipe mobile à visée départementale porté par la Fondation de la Miséricorde à Caen.
- Renforcer la structuration du parcours de santé des primo arrivants.
- Ecrire les missions, fonctions et modalités d'intervention de chaque membre de l'équipe afin de maintenir une réponse et une offre adaptées aux besoins et situations des personnes en grande précarité sur notre territoire, en cohérence avec les autres dispositifs du GCS et l'existant.